

Conseil Communal
Séance du 20 juillet 2009

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

**1. Modification budgétaire ordinaire n° 1 du CPAS – Exercice 2009 :
approbation.**

Le Conseil Communal approuve la modification budgétaire ordinaire n° 1 du CPAS présentée par la présidente, Malika Sonnet. Elle se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	499.622,37	499.622,37	
Augmentation	42.908,55	55.408,55	- 12.500,00
Diminution	0	12.500,00	12.500,00
Résultat	542.530,92	542.530,92	

2. Modification budgétaire extraordinaire n° 1 du CPAS – Exercice 2009 : approbation.

Le Conseil Communal approuve la modification budgétaire extraordinaire n° 1 du CPAS toujours présentée par la présidente du CPAS. Elle se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	8.000,00	8.000,00	
Augmentation	2.124,00	624,00	1.500,00
Diminution	1.500,00	0,00	- 1.500,00
Résultat	8.624,00	8.624,00	

3. Modification budgétaire ordinaire n° 3 – Exercice 2009 : approbation.

La modification budgétaire ordinaire n° 3 présente les résultats suivants :

Recettes : 7.024.416,53 €
Dépenses : 6.044.873,05 €
Excédent : 979.543,48 €

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 3 (ordinaire).

4. Modification budgétaire extraordinaire n° 4 – Exercice 2009 : approbation.

La modification budgétaire extraordinaire n° 4 présente les résultats suivants :

Recettes : 8.190.343,81 €
Dépenses : 8.100.491,69 €
Excédent : 89.852,12 €

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 4 (extraordinaire).

5. Avis sur comptes de Fabriques d'Eglises.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur les comptes des Fabriques d'Eglise de Vaux-sur-Sûre, Houmont et Nives pour l'exercice 2008. Ceux-ci se présentent comme suit :

Fabrique d'Eglise	Recettes	Dépenses	Boni	Intervention communale
Vaux-sur-Sûre	33.106,27 €	9.844,25 €	23.262,02 €	8.594,59 €
Houmont	34.155,77 €	29.790,14 €	4.365,63 €	1/5 de 8.640,13 €
				= 1.728,03 €
Nives	32.634,48 €	18.740,57 €	13.893,91 €	14.204,14 €

6. Avis sur la modification budgétaire de la Fabrique d'Eglise de Houmont.

Le Conseil Communal émet un avis favorable quant à la modification budgétaire 2009 de la Fabrique d'Eglise de Houmont. Cette modification représente une charge au budget ordinaire d'un montant de 133 € (665 €/5). Cette somme est portée en modification budgétaire n° 3.

7. Avis sur le budget de la Fabrique d'Eglise de Assenois.

Exercice comptable	Intervention Communale à l'ordinaire	Recette = Dépense
2009	17.692,79 €	24.576,00 €

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ce budget et marque son étonnement quant à l'inscription d'un crédit relatif à la création d'une oeuvre pour 5000 € et quant à sa réalisation alors que le budget 2009 n'est pas encore approuvé.

8. Efficience énergétique/2008/02 : Remplacement des menuiseries extérieures – Ecole de Nives : approbation du projet.

Le Conseil Communal approuve le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché. Le montant du marché en procédure négociée sans publicité est estimé à 12.196,80 € TVAC, financé par le fonds de réserve extraordinaire et par subsides de la Région Wallonne pour 9.567,00 €.

10. Nouveau branchement basse tension aërosouterrain avec un compteur triphasé bihoraire 80 ampères pour la Crèche Communale : approbation du devis estimatif d'Interlux.

Le Conseil Communal approuve le devis estimatif d'Interlux pour le raccordement de la future crèche communale au réseau d'électricité.

Estimation : 8.837,84 € TVAC.

11. Convention sectorielle 2005-2006 : Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire – Adhésion.

Le Conseil Communal confirme son adhésion à la Convention sectorielle 2005-2006 : Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire. Présentation par le Secrétaire communal.

12. Règlement général relatif aux incivilités environnementales : approbation.

Le Conseil Communal approuve le règlement général relatif aux incivilités environnementales. Proposition d'Idelux, pure province,... pour plus de pouvoirs aux commerces. Il y a généralisation de l'amende administrative à l'ensemble des infractions environnementales, sauf les plus graves qui font d'office l'objet de poursuites pénales. Il y a maintenant un seul texte plutôt que plusieurs. Pour info, nous disposons d'un agent constatateur en commun avec les communes de Bertogne, Fauvillers et Neufchâteau et celui-ci pourra se baser sur ce règlement pour son travail quotidien.

13. Augmentation des parts sociales à la Société d'Habitations Sociales de Bastogne : souscription de 13 parts supplémentaires.

Le Conseil Communal marque son accord quant à la souscription de 13 parts sociales supplémentaires (valeur nominale : 12,40 € chacune) dans la Société d'Habitations Sociales de la Région de Bastogne. Ceci fait suite à l'intervention de Marcel Gourdange lors du dernier Conseil Communal. (10 autres parts prises par le CPAS), parts à libérer à concurrence d'un ¼ soit 40,30 € à payer.

14. Cession d'une bande de terrain en bordure de la route communale et réalisation de travaux relatifs aux réseaux de communication communale : autorisation (Lotissement Leyder à Vaux-sur-Sûre).

Le Conseil Communal accepte la charge de cession d'une bande de terrain d'une contenance de 0 ares 57 centiares à prendre dans le terrain situé à Vaux-sur-Sûre, lotissement en 3 lots rue du Tombois.

15. Cession d'une bande de terrain en bordure de la route communale et réalisation de travaux relatifs aux réseaux de communication communale : autorisation (Permis d'urbanisme Chair – Mignon Sébastien à Morhet).

Le Conseil Communal accepte la charge de cession d'une bande de terrain d'une contenance de 0,056 ares à prendre dans le terrain situé à Morhet.

16. Lotissement en 6 lots à Sibret (Gresse Berthe et Monique) : modification de la contenance pour la cession d'une bande de terrain en bordure de la route communale.

Le Conseil Communal a déjà approuvé la charge de cession d'une bande de terrain à prendre dans le terrain situé à Sibret. Toutefois, le Conseil Communal approuve la modification de contenance : 1 are 86 ca au lieu de 1 are 60 ca.

17. Approbation du projet d'acte de vente d'une parcelle communale à Monsieur Léon ADAM.

Le Conseil Communal approuve le projet d'acte de vente de la parcelle située à Jodenville, d'une contenance de 90 ca, à Monsieur et Madame Léon ADAM-GOFFART au prix de 1.500 €, les frais liés à l'aliénation sont à charge de l'acquéreur.